



# SIMDUT

## Aide-mémoire

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail



# Exigences d'entreposage

Les fiches signalétiques (FS) fournissent des recommandations générales sur l'entreposage sécuritaire des produits dangereux. Ces recommandations constituent un bon point de départ pour décider où et comment un produit devrait être entreposé. Les conditions d'entreposage de votre lieu de travail devraient répondre à vos besoins particuliers : quels sont les dangers des produits (incendie, danger lié à la santé et réactivité) que vous utilisez, la quantité à entreposer, le type de contenant (en vrac ou en plus petits contenants) et la façon dont ils sont utilisés.

## Indications générales d'entreposage

### Contrôles d'ingénierie

SITUER les aires d'entreposage loin des sources de chaleur et de lumière et les ventiler adéquatement.

EMPLOYER des matériaux structuraux chimiquement résistants (p. ex., résistants à la corrosion) dans l'aire d'entreposage et le système de ventilation.

### Pratiques d'entreposage

UTILISER des contenants approuvés. Informez-vous de toute exigence spéciale de ventilation (p. ex., pour les matières inflammables ou les matières corrosives).

NE PAS ENTREPOSER de matières incompatibles au même endroit.

Les combinaisons dangereuses comprennent :

- Acides + Bases
- Matières inflammables + matières comburantes
- Matières réagissant avec l'eau + solutions aqueuses

NE PAS ENTREPOSER les produits chimiques par ordre alphabétique, à moins que les produits regroupés ne soient compatibles.

NE PAS ENTREPOSER des matières dans une hotte à moins qu'elle ne soit destinée à cet usage.

NE PAS ENTREPOSER les produits chimiques dans un réfrigérateur ou un congélateur domestique.

### Contrôles administratifs

TENIR un **inventaire** des matières entreposées, indiquant leur quantité et leur emplacement.

ÉLOIGNER les aires d'entreposage des zones de travail et des sorties d'urgence.

S'ASSURER que toutes les matières entreposées sont convenablement étiquetées.

S'ASSURER que tous connaissent les mesures en cas d'urgence.

S'ASSURER que l'équipement approprié de lutte contre les incendies et de lutte contre les déversements est facilement et rapidement utilisable à proximité ou à l'intérieur de l'aire d'entreposage.

UTILISER des plateaux de confinement secondaire pour contenir les déversements éventuels.

GARDER les contenants vides fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de matières dangereuses.

RÉSERVER l'accès à l'aire d'entreposage des produits chimiques au personnel autorisé seulement. TENIR les matières très dangereuses sous clé.

BIEN ENTRETENIR l'aire d'entreposage et minimiser l'encombrement.

INSPECTER régulièrement l'aire d'entreposage et les contenants pour détecter tout signe de fuite, corrosion ou autre dommage. Signalez les contenants endommagés pour enlèvement par des spécialistes.

## Exemples d'indications spécifiques aux dangers

### Matières corrosives (Acides et bases)

UTILISER seulement le type de contenant recommandé par le fabricant.

ENTREPOSER les acides et les bases séparément.

ENTREPOSER les acides comburants (p. ex., acide nitrique, acide perchlorique) à l'écart des autres acides.

### Matières inflammables

ÉLIMINER les sources d'inflammation.

ASSURER la métallisation des contenants métalliques et des cylindres et les METTRE À LA TERRE.

ENTREPOSER ces matières dans une zone d'entreposage conçue à cet effet, un réfrigérateur ou un congélateur, conformément au Code de prévention des incendies et aux recommandations du fabricant.

TENIR à l'écart des matières comburantes.

### Gaz comprimés

FIXER les bouteilles au mur ou à un support, à la verticale.

ENTREPOSER les bouteilles vides dans un autre endroit en les identifiant clairement comme telles.

PROTÉGER la base des bouteilles contre la corrosion en gardant le local sec.

NE PAS ENTREPOSER les bouteilles pour de longues périodes.

**Planifiez et préparez les situations d'urgence...  
Les déversements ou autres situations d'urgence  
surviennent fréquemment dans les aires  
d'entreposage. Planifiez, préparez et répétez vos  
procédures d'urgence.**

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources, veuillez visiter [www.simdut.gc.ca](http://www.simdut.gc.ca) ou [www.cchst.ca](http://www.cchst.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Santé 2008 H128-1/08-538-6F ISBN 978-0-662-08822-6 SC Pub 5669



Santé Health  
Canada Canada

**CCHST**  
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail